

Règles générales pour les utilisateurs de la Plateforme d'Imagerie Microscopique, PIM et engagement des chercheurs

1. **L'accès** à l'installation est accordé uniquement après la formation complétée d'un ou des instrument(s).
2. Chaque instrument nécessite une **formation spécifique**.
3. La formation sera **adaptée individuellement** en fonction du projet d'imagerie et de l'expérience de l'utilisateur.
4. La **formation** est généralement **individuelle**. Dans le cas des formations en groupe, chaque nouvel utilisateur doit passer au moins 30 minutes (plus pour les systèmes complexes) du temps d'exécution sur l'instrument pour être considéré comme formé.
5. La formation aux instruments **n'est effectuée que par le personnel de la PIM**. Les utilisateurs ne forment pas d'autres utilisateurs.
6. Une fois l'utilisateur formé, l'utilisateur dispose de 3 mois pour démarrer un projet sur l'instrument. Après cette période, ou si l'utilisateur expérimenté n'utilise pas l'instrument pendant plus de 12 mois, l'utilisateur devra suivre une formation supplémentaire avec frais.
7. Les utilisateurs peuvent apporter des collègues non formés dans les installations en tant qu'invités. Les **invités ne sont pas autorisés à utiliser l'équipement**. L'utilisateur formé est entièrement responsable de l'invité non formé.
8. L'utilisation des instruments, de la formation et de l'expertise est assujettie à un **tarif horaire**. Avant qu'un nouvel utilisateur soit formé, son superviseur doit signer le document « Engagement des chercheurs » pour autoriser la formation et accepter de payer les frais.
9. **La facturation sera mensuelle**. Un rapport d'activité sera envoyé au chercheur, détaillant les frais de microscopie du mois précédent.
10. Les utilisateurs qualifiés réservent les heures sur les instruments via le **calendrier** FACES. Sur les microscopes fortement utilisés, une période maximale de 4 heures par jour pour une séance et de trois séances par semaine (peut être sujet à changement) pendant les heures de bureau est autorisée (9h à 17h). Les exceptions devront être discutées avec le personnel de la PIM au cas par cas.
11. Les utilisateurs acceptent de **traiter les instruments de la plateforme avec les meilleurs soins requis** et de suivre attentivement les instructions concernant les procédures de démarrage et d'arrêt, la manipulation des échantillons et les routines de nettoyage.
12. Les utilisateurs doivent **s'assurer que l'instrument qu'ils souhaitent utiliser est propre et en bon état de fonctionnement** avant de commencer leur imagerie.
13. Si un **accident** se produit, ou si un instrument est **trouvé compromis ou cassé**, contactez immédiatement le personnel de la PIM, afin que nous puissions résoudre le problème le plus tôt possible. Les frais pour la séance ne seront pas chargés si l'instrument ne peut pas être utilisé.

14. **À la fin d'une séance** d'imagerie, l'utilisateur est chargé de **nettoyer** son espace de travail, de **fermer** correctement l'instrument, de le **couvrir** le cas échéant, de **copier ou de déplacer ses données**.
15. Les échantillons considérés de niveau biosécurité 1 (niveau de confinement 1) seulement sont acceptés.
16. La plateforme fait tout en son possible pour s'assurer que toutes les données acquises dans la PIM sont sécurisées, mais nous ne garantissons pas la sécurité et le stockage des données d'imagerie ou d'analyse. Il incombe à l'utilisateur de **copier les données vers un partage de réseau approprié à la fin de leur session**. Les données laissées sur un ordinateur d'acquisition doivent être supprimées à la fin de la session d'imagerie, ou seront supprimées par le personnel de la PIM sans préavis si elles ont plus de deux mois.
17. Veuillez citer s.v.p. la PIM dans vos publications et envoyer vos manuscrits acceptés au gestionnaire de la PIM car nous serions ravis d'être tenus au courant de vos recherches.
Veuillez inclure dans votre publication cette citation pour les remerciements:

«La plateforme d'imagerie par microscopie du Centre de recherche du CHU Sainte-Justine (CRCHUSJ) est soutenue par un partenariat avec Leica Microsystems et est subventionnée par le CRCHUSJ, le gouvernement du Québec (MSSS), la Fondation CHUSJ et la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI).

Je confirme avoir bien lu et pris connaissance des règlements de la plateforme d'imagerie microscopique (PIM) et j'accepte les conditions d'utilisation et les règlements.

Nom de l'utilisateur

Institution

Signature - usager de la PIM

Date

Engagement des chercheurs et politique de la plateforme d'imagerie microscopique

Le but de la présente politique de la plateforme d'imagerie microscopique (PIM) du Centre de recherche du CHU Sainte-Justine (CRCHUSJ) est

- de communiquer au chercheur les règlements, les tarifs et les modes de fonctionnement de la PIM et
- de s'assurer que le chercheur ait pris connaissance de tous les règlements associés à l'utilisation des instruments et des services de la PIM et qu'il engage sa responsabilité par rapport aux membres de son laboratoire qui utilisent les instruments de la PIM ou pour lui-même s'il est un utilisateur de la PIM.

La grille tarifaire a été élaborée pour assurer la pérennité des instruments en assumant le maintien des frais d'exploitation et de maintenance jusqu'à la fin de vie utile des instruments. Toute somme excédentaire recueillie servira à l'acquisition de nouveaux appareils ou pour supporter de futurs contrats de services ou l'achat de consommables, toujours dans le but de soutenir le parc d'équipements technologiques du CRCHUSJ.

Grille tarifaire (en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2017)

30% de rabais interne CRCHUSJ seulement sur le prix régulier jusqu'au 1er décembre 2018

Service (par heure)	CHUSJ	Rabais CRCHUSJ	Académique	Secteur privé
Microscopes optiques (<i>wide field</i>)	12.00 \$	8.40 \$	15.60 \$	36.00 \$
Microscope confocal et à fluorescence par réflexion totale interne (<i>spinning disk /TIRF</i>)	25.00 \$	17.50 \$	32.50 \$	75.00 \$
Microscope confocal	25.00 \$	17.50 \$	32.50 \$	75.00 \$
STED	25.00 \$	17.50 \$	32.50 \$	75.00 \$
Microscope multi-photon	25.00 \$	17.50 \$	32.50 \$	75.00 \$
Dissection laser	18.00 \$	12.60 \$	23.40 \$	54.00 \$
Support technique	30.00 \$	21.00 \$	40.00 \$	90.00 \$
Service complet (projet)	150.00 \$	105.00 \$	194.00 \$	450.00 \$
Acquisition continue sur une longue période (24-48 heures) ¹	sur demande	sur demande	sur demande	sur demande
Numerisateur de lames Axio Scan.Z1	12.00 \$	8.40 \$	15.60 \$	36.00 \$
Axio Scan.Z1- Fluorescence avec lampe HXP	18.00 \$	12.60 \$	23.40 \$	54.00 \$
Axio Scan.Z1 (frais fixe) ²	CHUSJ	Rabais CRCHUSJ	Académique	Secteur privé
Scan longue durée (de nuit seulement)	40.00 \$	28.00 \$	52.00 \$	120.00 \$
Scan longue durée (de nuit seulement) avec utilisation de la lampe HXP fluorescente	50.00 \$	35.00 \$	65.00 \$	150.00 \$
Formation ³ (frais fixe)	CHUSJ	Rabais CRCHUSJ	Académique	Secteur privé
Microscope optique/stéréo	70.00 \$	49.00 \$	91.00 \$	210.00 \$
Dissection laser	70.00 \$	49.00 \$	91.00 \$	210.00 \$
Confocal/Multi-photon	225.00 \$	157.50 \$	292.50 \$	675.00 \$

¹ Un taux préférentiel est appliqué pour un projet précis d'acquisition d'images pour une période continue (ex: imagerie en temps réel).

² Prix sur scans *overnight* seulement de 19h00 à 9h00 pour l'AxioScan (numériseur de lames). Si un scan *overnight* est lancé avant 19h00, le tarif régulier de jour s'applique. La même situation s'applique si le scan se prolonge après 9h00.

³ Le tarif formation comprend un frais fixe pour une formation individuelle d'une demi-journée (microscopie optique/stéréo/AxioScan) et d'une journée (pour les systèmes plus complexes). Une formation d'une demi-journée comprend une séance de 3 heures sur l'instrument incluant au moins une heure passée avec l'expert en microscopie. La formation d'une journée (systèmes complexes) comprend une séance de 6 heures sur l'instrument incluant au moins 3 heures passées avec l'expert en microscopie.

Qualité d'acquisition des images

La PIM du CRCHUSJ n'est pas responsable de la qualité des images obtenue lorsque les échantillons ne répondent pas aux exigences de qualité. Dans le cas d'un service complet effectué pour un projet par le personnel de la PIM, la PIM doit informer le client dès constatation que la qualité des images est limitée et l'annulation du projet est possible, cependant les frais déjà encourus seront facturés au chercheur.

Disponibilité des fonds

Il est de votre responsabilité d'avoir en tout temps les fonds nécessaires disponibles pour acquitter les coûts facturés mensuellement suite à l'utilisation de la PIM par les membres de votre laboratoire. Il est également fortement recommandé de valider régulièrement avec vos membres sur leur utilisation des instruments et services à la PIM, puisque le personnel de la PIM ne vous communiquera pas les réservations effectuées des instruments par vos membres du laboratoire. Le chercheur recevra seulement le rapport d'activité mensuel par courriel ou courrier interne pour le mois précédent.

Pour fin de traitement en comptabilité, spécifier le code budgétaire à utiliser pour la tarification. Dans le cas où plus d'un fonds devrait être utilisé, s.v.p. spécifier les codes budgétaires auxquels cet utilisateur peut être associé.

Code(s) budgétaire(s) : _____

En signant ce document, je confirme que j'ai bien lu et pris connaissance des règlements de la plateforme d'imagerie microscopique et j'accepte les conditions d'utilisation. Je m'engage également à respecter les termes de l'entente d'utilisation décrite ci-dessus.

Nom du chercheur principal (PI)

Institution

Signature – chercheur principal (PI)

Date